

BURKINA FASO

La Patrie ou la mort, nous vaincrons !



79^{EME} ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)

Genève, du 18 au 23 mai 2026

DECLARATION DU BURKINA FASO SUR LE POINT 14.3 Poliomyelite

Monsieur le Président,

La délégation du Burkina Faso souscrit à la déclaration faite par le Cameroun au nom du Groupe africain.

Ma délégation félicite le Directeur général pour son rapport de synthèse qui rappelle l'importance d'une surveillance renforcée et d'un financement durable pour atteindre les enfants « zéro dose », en particulier dans les communautés vulnérables.

La délégation du Burkina Faso se félicite d'avoir été déclaré, le 4 juin 2015, Pays libéré de la circulation du poliovirus sauvage autochtone ». L'évaluation du confinement du poliovirus dans les laboratoires du pays en 2025 révèle qu'aucun établissement ne conserve du matériel infectieux de poliovirus.

Les couvertures vaccinales en 2025 sont satisfaisantes avec 94,5% pour le VPO3 et 89,9% pour la deuxième dose de VPI et notre système de recherche active des paralysies flasques aiguës (PFA) avec échantillons de selles adéquats de 94%.

Le Burkina Faso a renforcé la surveillance épidémiologique, les campagnes de vaccination de rattrapage et la formation du personnel de santé, en particulier dans les zones à haut risque.

Pour terminer, ma délégation exhorte l'OMS à poursuivre ses efforts en vue d'accompagnement des Etats dans la surveillance et la riposte épidémiologiques pour l'éradication de la poliomyélite.

Je vous remercie.